

■ **Décision n°2023-641**
Marchés publics

Le maire de Creil,
Direction des finances et commande publique

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L2124-2; R2124-2 1° et R2161-2 à 5 portant sur le déroulement de la procédure de l'appel d'offres ouvert ;
- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023 donnant délégation à Monsieur le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- Vu le budget communal ;
- Vu l'avis d'appel public à concurrence relatif au marché de travaux de requalification et d'aménagement de la place Saint-Médard à Creil transmis pour publication le 1^{er} juin 2023 et alloti en 5 lots (lot 1 : démolition – gros œuvre / étanchéité / VRD ; lot 2 : BT – éclairage – contrôle d'accès – bornes foraines ; lot 3 : serrurerie – menuiserie – mobilier divers ; lot 4 : plantations – arrosage ; lot 5 : fontainerie) ;
- Vu la date limite de remise des offres fixée au 20 juillet 2023 à 12 heures ;
- Vu les critères de jugement des offres :
 - pour les lots n°1 et 4 :
 - Prix des prestations : 40 %
 - Valeur technique – Mémoire technique : 60 %
 - pour les lots n°2, 3 et 5 :
 - Prix des prestations : 60 %
 - Valeur technique – Mémoire technique : 40 %
- Vu le rapport d'analyse des offres en date du 05 octobre 2023 ;
- Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 24 octobre 2023 ;

■ **Considérant :**

Que pour le lot n°1, deux plis ont remis une offre dans les délais. Qu'après analyse, l'offre de la société SAS EUROVIA PICARDIE est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

Que pour le lot n°2, quatre plis ont remis une offre dans les délais. Qu'après analyse, l'offre de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – INFRA NORD est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

Que pour le lot n°3, quatre plis ont remis une offre dans les délais. Qu'après analyse, l'offre la société ALPHAMETAL SAS est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

Que pour le lot n°4, trois plis ont remis une offre dans les délais. Qu'après analyse, l'offre de la société GROUPE LOISELEUR HAUTS-DE-FRANCE GRAND PARIS est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

Que pour le lot n°5, trois plis ont remis une offre dans les délais. Qu'après analyse, l'offre de la société SAS HYDROGENIE GROUPE LOISELEUR est économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection des offres énoncés dans le règlement de consultation ;

■ **Décide :**

Article 1 : De signer le marché de travaux de requalification et d'aménagement de la place Saint-Médard à Creil, **lot n°1** « démolition – gros œuvre / étanchéité / VRD » avec la société SAS EUROVIA PICARDIE domiciliée ZA du Renoir – 60340 SAINT-LEU-D'ESSERENT et portant le numéro de SIRET 404 164 121 00042.

Le montant prévisionnel des travaux, tel qu'il résulte de la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire et du Détail Quantitatif Estimatif est le suivant :

- Tranche ferme : 5 454 309,73 € HT ;
- Tranche optionnelle : 538 689,59 € HT ;
- Total Tranches ferme + optionnelle : 5 992 999,32 € HT.

Les travaux seront rémunérés par application des prix du Bordereau des Prix Unitaires sur les quantités réellement exécutées.

Article 2 : De signer le marché de travaux de requalification et d'aménagement de la place Saint-Médard à Creil, **lot n°2** « BT – éclairage – contrôle d'accès – bornes foraines » avec la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – INFRA NORD domiciliée 15 ter, rue des Frères Péraux – 60180 NOGENT-SUR-OISE et portant le numéro de SIRET 388 781 551 00121.

Le montant prévisionnel des travaux, tel qu'il résulte du Détail Quantitatif Estimatif est le suivant :

- Tranche ferme : 327 722,90 € HT ;
- Tranche optionnelle : 38 298,25 € HT ;
- Total Tranches ferme + optionnelle : 366 021,15 € HT.

Les travaux seront rémunérés par application des prix du Bordereau des Prix Unitaires sur les quantités réellement exécutées.

Article 3 : De signer le marché de travaux de requalification et d'aménagement de la place Saint-Médard à Creil, **lot n°3** « serrurerie – menuiserie – mobilier divers » avec le groupement d'entreprises composées des sociétés suivantes :

- ALPHAMETAL SAS (domiciliée 24, rue Emile Baudot – 91120 PALAISEAU et portant le numéro de SIRET 422 893 453 00031) : mandataire ;
- KERMALO Etude SARL domiciliée 21, Avenue de Brocéliande – 35400 SAINT-MALO et portant le SIRET 913 682 126 00010 : cotraitant ;
- VALBOIS SAS (domiciliée 1160, Hameau Le Vashouis – 76210 MIRVILLE et portant le SIRET 408 828 093 00059) : cotraitant.

Le montant prévisionnel des travaux, tel qu'il résulte du Détail Quantitatif Estimatif est le suivant :

- Tranche ferme : 564 715,00 € HT ;
- Tranche optionnelle : 92 428,22 € HT ;
- Total Tranches ferme + optionnelle : 657 143,22 € HT.

Les travaux seront rémunérés par application des prix du Bordereau des Prix Unitaires sur les quantités réellement exécutées.

Article 4 : De signer le marché de travaux de requalification et d'aménagement de la place Saint-Médard à Creil, **lot n°4** « plantations - arrosage » avec la société GROUPE LOISELEUR HAUTS-DE-FRANCE GRAND PARIS domiciliée 44, rue Aristide Briand 60870 VILLERS-SAINT-PAUL et portant le numéro de SIRET 322 640 863 00013.

Le montant prévisionnel des travaux, tel qu'il résulte du Détail Quantitatif Estimatif est le suivant :

- Tranche ferme : 533 192,89 € HT ;
- Tranche optionnelle : 158 642,56 € HT ;
- Total Tranches ferme + optionnelle : 691 835,45 € HT.

Les travaux seront rémunérés par application des prix du Bordereau des Prix Unitaires sur les quantités réellement exécutées.

Article 5 : De signer le marché de travaux de requalification et d'aménagement de la place Saint-Médard à Creil, lot n°5 « fontainerie » avec le groupement d'entreprises composé des sociétés suivantes :

- SAS HYDROGENIE GROUPE LOISELEUR domiciliée 9, Allée des carrières – ZI des portes de la Forêt – 77090 COLLEGIEN et portant le numéro de SIRET 838 227 114 00025 : mandataire ;
- EUROVIA PICARDIE domiciliée ZA du Renoir – 60340 SAINT-LEU-D'ESSERENT et portant le numéro de SIRET 404 164 121 00042 : cotraitant

Le montant prévisionnel des travaux, tel qu'il résulte du Détail Quantitatif Estimatif est le suivant :

- Tranche ferme : 152 561,89 € HT.

Les travaux seront rémunérés par application des prix du Bordereau des Prix Unitaires sur les quantités réellement exécutées.

Article 6 : D'imputer les dépenses aux comptes prévus à cet effet du budget de la Ville.

Article 7 : La présente décision sera affichée par voie électronique sur le site officiel de la Ville de Creil et pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 8 : Ampliation de la présente décision sera faite au représentant de l'Etat de l'arrondissement de Senlis et au Trésorier Municipal.

A Creil,

Jean-Claude VILLEMMAIN
Maire de Creil,
Président de l'ACSO.



Signé électroniquement par : Jean-Claude VILLEMMAIN
Date de signature : 31/10/2023
Qualité : Maire de Creil, Président du C.C.A.S.

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **31 OCT. 2023**

